

# Pourquoi ceux qui vivent en concubinage ne peuvent communier au Corps du Christ ?



C'est une question que beaucoup de chrétiens se posent et qui concerne beaucoup de monde. Il nous faut tout d'abord cesser de dire que les concubins « sont dans le péché ». On n'a pas le droit de juger. Seul le Seigneur connaît le cœur de chacun. Et en plus, cela est méprisant, comme si toute la vie de ces chrétiens, qui sont nos frères dans la foi, était noircie du fait de leur situation. Nous savons que cela est faux, et que beaucoup d'entre eux au contraire ont une vie droite, mènent bien leur famille, élèvent leurs enfants du mieux qu'ils peuvent.

Mais alors qu'est-ce qui les empêche de communier au Corps du Christ ? En effet, c'est bien d'un empêchement qu'il s'agit. Car le baptême a fait entrer le chrétien dans une vie d'alliance avec le Christ dans l'Eglise. Pour les chrétiens qui veulent fonder une famille, cette alliance est normalement scellée par le sacrement de mariage et nourrie et fortifiée par l'Eucharistie, le grand Sacrement de l'Alliance. Dans le cas du concubinage, on aura compris, il y a un manque, l'alliance du sacrement de mariage. Cela nous aide à réaliser à la fois la grandeur du sacrement de mariage et du sacrement de l'Eucharistie. Quant à ceux qui ont la chance de pouvoir communier, ils devraient mesurer la gravité de

leur démarche et tout faire pour ne pas tomber dans la routine et la banalité.

Rappelons enfin que l'assemblée qui célèbre l'eucharistie n'est pas un rassemblement de « purs », mais de pécheurs qui ont tous besoin de la miséricorde du Christ. Et ceux qui ne peuvent pas communier au Corps du Christ y ont toute leur place et ils peuvent communier réellement au Christ dans sa Parole et son offrande au Père.